

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA PROPOSITION DE REPRESENTANT DE L'ISTHIA AU COFCA**

Le conseil d'institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80, vu les statuts de l'institut,

Délibère :

Article unique

La proposition de l'administratrice provisoire du SFCA de nommer Philippe Godard au COFCA en tant que référent formation continue de l'ISTHIA est approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité des 17 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le jeudi 5 juin 2025.

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte

